



CSA-SA du jeudi 06 juillet 2023

Ce CSA-SA était présidé par Mme BELLET-LEMOINE, Secrétaire Générale de l'académie d'Amiens, accompagnée de M. HAYE, Secrétaire Général de l'académie adjoint DRH.

1- Ordre du jour :

- Installation de la F3SCT SA
- Règlement intérieur
- Questions diverses

Siégeaient au titre de l'UNSA toutes deux en visioconférence

- Madame Romy CANVOT
- Madame Marie-Andrée CATAN

2- Installation de la F3SCT SA

Madame BELLET-LEMOINE ouvre la séance et revient sur la précédente du 29 juin 2023 dernier. Elle précise qu'en l'absence de communication de l'identité de l'ensemble des membres des différentes organisations syndicales elle souhaitait un repli bien que le quorum ait été atteint.

Monsieur HAYE énumère l'identité des membres proposés par les différentes organisations syndicales :

- pour la FSU (6 titulaires et 6 suppléants),
- pour l'UNSA (2 titulaires et 2 suppléantes),
- pour le SGEN-CFDT (2 titulaires et 2 suppléantes).

Monsieur HAYE indique que ces éléments sont désormais complets et que l'arrêté d'installation de la F3SCT-SA sera transmis pour signature à Monsieur le Recteur.

Pour information les membres UNSA du F3SCT sont :

Madame Marie Andrée Catan, titulaire

Madame Dominique Leconte, titulaire

Madame Véronique Pinna Mielzcarek, Suppléante

Madame Romy Canvot, suppléante (quittant ses fonctions au sein du Ministère de l'Éducation Nationale au 1^{er} septembre 2023)

3- Règlement intérieur

Monsieur HAYE évoque ensuite le vote du règlement intérieur.

- Il précise qu'il est quasiment identique à celui du CSA et de la formation spécialisée au niveau académique. Il mentionne toutefois une différence, en rapport avec le nombre annuel de réunion, à savoir au minima une fois par an.

Les différents membres des organisations syndicales indiquent qu'ils n'ont pas de remarque particulière à formuler et qu'ils ne voient pas d'objection au fait que la formation spécialisée se réunisse une fois par an.

De ce fait, Monsieur HAYE, propose de passer au vote du règlement intérieur.

Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité.

Il est ensuite demandé la désignation d'un secrétaire d'instance et Monsieur THEBAULT est proposé au titre de la FSU.

Monsieur HAYE sollicite l'avis et les éventuelles propositions des autres représentants des personnels et soumet la proposition de la FSU au vote.

Monsieur THEBAULT est désigné secrétaire de la formation spécialisée à l'unanimité.

De ce fait, Monsieur HAYE convie l'ensemble des organisations syndicales à candidater pour le secrétariat adjoint d'instance. En l'absence de volontaire, Monsieur HAYE propose à Monsieur DESTREZ de candidater.

Monsieur DESTREZ accepte cette proposition au titre de la FSU.

Monsieur HAYE soumet alors la proposition au vote.

Monsieur DESTREZ est désigné secrétaire adjoint de la formation spécialisée à l'unanimité.

4- Questions diverses

Concernant la division des prestations sociales (DPS)

Il a été soulevé la crainte de certains agents face au retrait de 2 ETP à la division des prestations sociales. En effet, certaines missions se sont éteintes à l'image de l'Information retraite alors que d'autres montent en charge. Il a également été rappelé l'absence de chef de service depuis un an.

Monsieur HAYE nous informe qu'un nouveau Chef de service prendra ses fonctions au 1er septembre 2023 à la Division des Prestations Sociales. De même, Monsieur HAYE précise qu'à sa prise de fonction, ce Chef de service devra effectuer une analyse de son service visant à conserver le même niveau d'efficacité opérationnelle.

Par ailleurs il a été demandé si les deux supports de poste absents du mouvement interne sont « gelés » dans l'attente de cette évaluation de rentrée.

Madame BELLET- LEMOINE nous informe que ces supports ne sont pas vacants mais occupés par d'autres missions. Elle invite les organisations syndicales à lui faire connaître toute demande de renfort jugée nécessaire à la rentrée.

Concernant la formation des membres de la F3SCT

Monsieur HAYE évoque les 5 jours de formation réglementaire des membres des formations spécialisées des CSA sur la durée des 4 ans du mandat. Il précise qu'une première journée de formation sera organisée en octobre 2023.

Monsieur HAYE évoque la diffusion récente d'un guide académique sur la santé et la sécurité au travail, comprenant une présentation des risques potentiels et des principaux acteurs de la santé et de la sécurité au travail au sein de l'académie. Monsieur HAYE précise que la F3SCT des services académiques y sera mentionnée.

Puis, dans la continuité du sujet de la santé et de la sécurité au travail, a été évoquée la situation particulière de certains agents notamment à la DPAE.

En effet, bien que la réorganisation de la DPAE ait été actée favorablement, une demande de vigilance particulière pour les agents a été soulevée dans le contexte des dysfonctionnements rencontrés avec les outils RH notamment RENOI RH générant des RPS.

Enfin, Madame BELLET-LEMOINE clôture la séance en remerciant l'ensemble des agents dans les services pour le travail collaboratif accompli durant cette année scolaire. Également, elle formule des encouragements, aux membres participants, pour finir cette année scolaire tout en leur souhaitant de bonnes vacances.